



**AVIS AUX CHASSEURS et autres PROMENEURS**

## Marché aux Puces

APP DE SAND

Le dimanche 9 Juin 2019

Dans les rues de SAND (67230)

Petite Restauration – Buvette – Pâtisseries sont assurées par les organisateurs

TALON A RETOURNER pour le 31 mai 2019

M. KRIEGER Yannick 2 rue du Staettacker Sand Tel : 07.69.73.37.18	M. GOEHNER Albert 20 route de Sélestat, Sand Tel : 03.88.74.37.99	FULGHERI Christian 5 rue des Orchidées Sand Tel : 03.88.74.35.23
---	---	--

Prix de l'emplacement 12,50 Euros les 5 mètres, puis 2,50 Euros par mètre supplémentaire  
Pour les stands confiseurs, glaciers, etc... , le prix de la place est de 60 Euros

Renseignements obligatoires :

Nom :	Prénom :
Rue :	Adresse Mail :
Ville :	Code Postal :
N° Carte d'Identité :	Date et lieu de délivrance :
Numéro d'immatriculation voiture :	
N° d'inscription au registre du commerce pour les professionnels :	

Ci-joint un chèque de \_\_\_\_\_ Euros à l'ordre De « APP de SAND »

# Règlement

- 1- Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre après son départ (emballages, déchets et autres, sont à amener par l'exposant sous peine de poursuite).
- 2- Le marché aux puces est ouvert à tous à condition d'avoir réservé son emplacement.
- 3- **Les stands de boissons et de restaurations sont interdits.**
- 4- La vente d'armes blanches ou à percussions est strictement interdite.
- 5- L'introduction de substances nocives ou explosives est strictement interdite.
- 6- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- 7- La vente d'animaux domestiques (article du code Rural) et de tout autres animaux vivants est interdite.
- 8- L'association décline toute responsabilité en cas de vols aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- 9- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non présence sur le marché.
- 10- **La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00. Après 8h00, les places non occupées seront redistribuées.**
- 11- **Dans l'enceinte de l'APP, les exposants ne pourront pas quitter le marché aux puces avant 16h00**

En cas de non-respect de ce règlement, l'APP de SAND prendra toutes dispositions qui s'imposent.

Le présent règlement est déposé à la mairie de SAND et à la gendarmerie de BENFELD.